

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 22 septembre 2020

Le 22 septembre 2020 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 4 août 2020, s'est réuni en session ordinaire, en salle de visio-conférence à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président pour délibérer sur les affaires à l'ordre du jour.

Nombre de membres en exercice: 16

Ordre du jour

Crise sanitaire

1. Aides aux associations suite à la crise sanitaire : examen des demandes reçues

Marchés Publics

- 2. Création d'une voie nouvelle dans la zone artisanale de Seissan : avenant n°1 au marché
- 3. Lancement de la mise en concurrence pour la maitrise d'œuvre de l'hôtel d'entreprises
- 4. Mise en concurrence panneaux itinéraire cyclo touristique
- 5. Avancement défibrillateurs

Culture

6. Résidence d'artistes Vox Bigerri : demande de subvention auprès de la Région. Approbation du plan de financement.

Fonctionnement et gouvernance

- 7. Bilan des commissions locales
- 8. Suite de l'installation des instances

Projet PNR Astarac

9. Avancement du projet

Questions diverses

Étaient présents :

MM. BALDINI, BONNET E, BONNET T, BREIL, CASTEX, CHAMBERT, GERAULT, LALANNE, RIVIERE MMES. EXILARD, JOULLIE, MONFORT.

Monsieur CHAMBERT est nommé secrétaire.

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

→ Création d'une voie nouvelle dans la zone artisanale de Seissan : avenant n°1 au marché

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 16
Présents: 12
Votants: 12
dont « Pour »: 12
dont « Contre »: 0
Abstention: 0

Le Président rappelle le projet d'extension de la Zone d'Activité du Péré à Seissan qui implique la création d'une voirie interne permettant d'améliorer la circulation des poids lourds et de relier les deux ensembles de la zone d'activité (Péré I et Péré II) et ainsi renforcer la cohérence d'ensemble de la zone.

A cette fin, un marché de travaux a été attribué à la société Colas pour un montant de 110 791,40 € HT, par délibération du Bureau Communautaire le 18 décembre 2019.

Le Président explique que suite à l'affaissement du terrain en cours des travaux, il apparaît nécessaire de procéder à la reprise du traitement de sol de la couche de forme de voirie afin de faciliter la réalisation de la prestation. Cette opération entraine une plus-value d'un montant de 6 000 € HT, portant le montant du marché à 116 761.40 € HT soit une augmentation de 5.42%.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE DE** :

- APPROUVER le projet d'avenant présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération,
- D'AUTORISER le Président à signer l'avenant à conclure avec la société COLAS.

→ Plan de financement résidence d'artistes sur le territoire de Val de Gers avec Vox Bigerri

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 12
dont « Pour » : 12
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé l'organisation d'une résidence d'artistes sur le territoire en partenariat avec l'Adda 32.

Il présente le projet de résidence du groupe Vox Bigerri, chœur professionnel de quatre artistes chanteurs qui se consacrent aux polyphonies des Pyrénées, de Bigorre, du Béarn, du Pays Basque et de la Catalogne.

Le Président présente ensuite le plan de financement du projet et le soumet au vote.

DÉPENSES		RECETTES	
Ateliers pédagogiques			
Résidence artistique sur le territoire Val de Gers		Conseil Régional – Aide à la diffusion	1 100 €
Interventions du groupe d'artistes Vox Bigerri : ateliers	es 8 000 €	ADDA 32 / DRAC	4 900 €
pédagogiques, collectage, concerts		CC Val de Gers	2 000 €
TOTAL GENERAL	8 000	TOTAL GENERAL	8 000 €

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE DE** :

- D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer les demandes de subvention pour ce projet, conformément au plan de financement présenté ci-dessus.
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents utiles à l'organisation de cette résidence d'artiste.

Points à l'ordre du jour n'ayant pas fait l'objet de délibérations

→ Crise sanitaire

O Aides aux associations suite à la crise sanitaire : examen des demandes reçues. Le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable pour qu'une subvention à hauteur de 700€ à l'association Pala de l'Astarac (Une décision du Président sera prise à cet effet), et un avis défavorable à la demande de subvention de l'Association La Boule Lalannaise, au motif que les actions de l'association ne relèvent pas de la compétence de la Communauté de Communes « Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse ».

→ Marchés Publics

- o Lancement de la mise en concurrence pour la maitrise d'œuvre de l'hôtel d'entreprises
- Mise en concurrence panneaux itinéraire cyclo touristique
- Avancement défibrillateurs : les offres de prix obtenues après un première demande de devis sont intéressantes. Nous reviendrons prochainement auprès des Communes pour les en informer.

→ **Projet PNR Astarac**

Etat d'avancement du projet

→ Fonctionnement et gouvernance

- Bilan des commissions locales
- Point sur les désignations

→ **Questions diverses**